

Gestion des aides à domicile

La dématérialisation : des outils informatiques pour aider encore mieux

Association EDESS – échanges de données dans l'espace sanitaire et social – mars 2018-03-08

Comme le confirment les indicateurs démographiques, le vieillissement de la population est une tendance forte de notre société. L'aide aux personnes dépendantes est un enjeu majeur des années à venir. Dans ce contexte, la prise en charge solidaire de ces aides via les Conseils départementaux représente un budget de plusieurs milliards d'euros. S'orienter vers une gestion plus fluide et plus transparente de ce budget est donc une nécessité.

Ce qui va changer

Le principe de la dématérialisation est de mettre fin au système actuel de démarches par courrier papier, et de le remplacer par un système informatisé, plus fiable et plus efficace.

Concrètement, les feuilles de présence sont en cours de remplacement par des logiciels accessibles par Smartphone ou serveur vocal, qui permettront d'enregistrer en direct les informations relatives aux prestations d'aide à domicile : identification et qualification de l'intervenant, nature de la prestation, durée... Les bénéficiaires ou leurs aidants pourront ensuite accéder à tout moment à ces informations par internet sécurisé.

De la même manière, pour les collectivités locales et pour les SAAD, la transmission des plans d'aides et leurs ajustements éventuels se feront désormais par voie informatique.

Ce que cela va apporter

L'objectif de cette dématérialisation est de parvenir à une harmonisation de la facturation avec les prestations effectivement réalisées et à une meilleure traçabilité de ces prestations.

Ainsi, les bénéficiaires d'aides à domicile pourront désormais consulter les informations relatives à ces prestations. Cela permettra un meilleur contrôle sur les services délivrés, une meilleure visibilité sur la facturation et sur le « reste à charge » des bénéficiaires.

La dématérialisation apportera également plus de réactivité dans le suivi des interventions. Les bénéficiaires pourront plus facilement être prévenus en cas de retard de l'intervenant. En cas d'absence, les remplacements pourront être organisés plus efficacement.

Pour l'ensemble des acteurs de l'aide à domicile (conseils départementaux, fédérations de services à domicile, associations et bénéficiaires), le passage à la dématérialisation permettra une plus grande fluidité dans le traitement des plans d'aide et dans celui des factures. Les délais de réception et de paiement des factures s'en trouveront automatiquement réduits.

Pour les agents chargés du suivi de l'aide à domicile, la conséquence sera un gain de temps dans la gestion des démarches administratives, et donc plus de temps pour organiser, planifier et coordonner les interventions à domicile.

L'objectif du passage à la dématérialisation est donc de renforcer la relation de confiance entre les différents acteurs de l'aide aux personnes dépendantes en proposant des outils permettant à la fois de simplifier et de sécuriser le déploiement de ces aides, ainsi que leur financement.